



PREAVIS MUNICIPAL No 05/2025 AU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS

DEMANDES DE CRÉDITS COMPLÉMENTAIRES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2025

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule

La Municipalité souhaite, par volonté de transparence et en respect des normes légales, demander trois crédits complémentaires durant l'année en cours, dès lors qu'elle constate des dépassements budgétaires actuels ou à venir. Ceci ne signifie en aucun cas que le budget global 2025 sera dépassé selon les informations que nous avons à ce jour. Des économies ou des recettes supplémentaires ont été ou seront réalisées sur d'autres postes.

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont répartis en trois catégories :

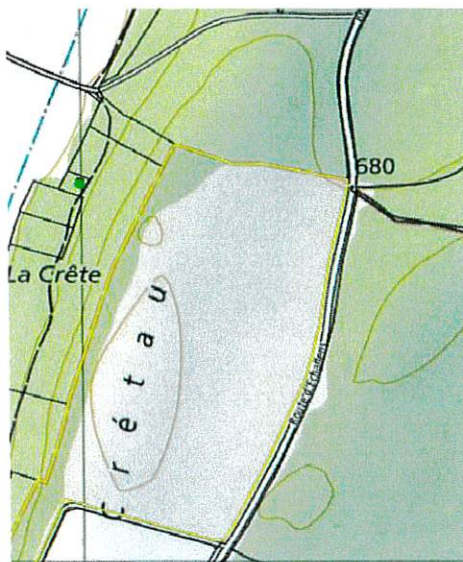
1. Les crédits complémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles, lors de l'élaboration du budget et que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil communal; ce sont ceux pour lesquels nous disposons d'une compétence de Fr. 25'000.-.
2. Les crédits complémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle/statutaire sur lesquelles ni la Municipalité, ni le Conseil communal n'ont à priori de possibilités d'intervention (par exemple : transports publics, participation à la cohésion sociale, péréquation, ASICE etc.).
3. Les crédits complémentaires concernant les dépenses liées à des opportunités de travaux.

Les demandes présentées dans le présent préavis concernent, d'une part, une dépense urgente et imprévisible liée à un dysfonctionnement du système de drainage constaté dans une zone de plein champ au lieu-dit La Créteau ; d'autre part, une dépense pour des travaux de modification d'une chambre située dans le quartier des Mayes ; et enfin, une dépense relative à la rénovation de l'appartement de 1,5 pièce situé au 2e étage du Château.

1. Réfection complète d'un drainage en plein champ - crédit complémentaire relatif à des dépenses urgentes et imprévisibles

En octobre 2024, un dysfonctionnement du système de drainage a été constaté dans une zone de plein champ située sur la parcelle 1501 au lieu dit La Créteau. Cette situation entraînait une stagnation excessive des eaux pluviales, compromettant l'exploitation agricole des terrains et menaçant le bon écoulement des eaux vers les infrastructures environnantes.

Suite au constat effectué par l'entreprise Barbey SA, il est apparu nécessaire de procéder à la réfection complète de ce drainage afin d'assurer la pérennité des terres concernées et d'éviter toute détérioration supplémentaire.



Travaux effectués

Les travaux ont été confiés à l'entreprise Barbey SA, spécialisée dans ce type d'intervention.

Ils ont été réalisés durant le mois de novembre 2024 et ont consisté en :

- le repérage et le diagnostic du réseau de drainage existant,
- la dépose des conduites en terre cuite défectueuses,
- la pose d'un nouveau système de drainage (drains, regards, tranchées),
- la remise en état du terrain.

L'intervention a été réalisée conformément au devis établi, et les travaux ont été exécutés de manière satisfaisante, dans le respect des règles de l'art.

Coût des travaux

Installations de chantier	CHF 3'200.00
Canalisations et évacuations des eaux	CHF 24'710.00

MONTANT BRUT

CHF 27'910.00

./ Rabais & escomptes				CHF	-1'378.75
Total HT				CHF	26'531.25
TVA	8.10 %	CHF	26'531.25	CHF	2'149.00
MONTANT TOTAL NET TTC				CHF	28'680.25
./ Acompte payé en 2024				CHF	9'800.00
Montant Total net à charge des comptes 2025				CHF	18'880.25

2. Modification de l'aménagement de la chambre de visite située sur la route des Biolettes – crédit complémentaire concernant les dépenses liées à des opportunités de travaux

Suite aux nombreux épisodes d'inondations survenus ces derniers mois dans le quartier d'Es Mayes, la Municipalité a mandaté une inspection approfondie du réseau d'évacuation des eaux, notamment par passage caméra, afin de déterminer l'origine de ces dysfonctionnements.

L'analyse effectuée a mis en évidence un problème structurel important au niveau de la chambre située sur la route des Biolettes. Cette chambre abrite plusieurs conduites d'eau, dont certaines se retrouvent en opposition directe, ce qui provoque des conflits hydrauliques entre les différents flux.

Il a été constaté que la conduite en provenance de la partie supérieure de la route des Biolettes, en raison de la forte pente du terrain, génère une pression importante. Cette dernière empêche l'évacuation correcte de l'eau dans la conduite située à plat en aval, causant ainsi des engorgements fréquents et des débordements.

Travaux effectués

Afin de remédier à cette situation, la solution retenue par la Municipalité a été de modifier l'aménagement de la chambre en question. Un coude a été installé sur la conduite provenant du haut de la route, au sein de la chambre placée sous le trottoir en bas de la route des Biolettes. Cette intervention a permis de dévier le flux et d'optimiser la répartition des eaux dans le réseau existant.

Les travaux nécessaires ont été réalisés par la société Risse SA sée mandatée à cet effet. Ils feront l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer de l'efficacité de la solution mise en œuvre.

Coût des travaux

Total HT				CHF	9'983.15
TVA	8.10 %			CHF	808.65
MONTANT TOTAL NET TTC				CHF	10'791.80

3. Demande de crédit complémentaire pour des travaux de rénovation de l'appartement de 1.5 pièces du 2^{ème} étage du Château - crédit complémentaire concernant les dépenses liées à des opportunités de travaux

A la suite du départ du locataire de l'appartement sis au 2^{ème} étage du Château, la Municipalité a constaté que ces locaux nécessiteraient des travaux de réfection avant de pouvoir être reloués.

Dans la mesure où le départ du locataire était dû à une procédure d'expulsion pour non-paiement de loyer, qui a généré quelques rebondissements (suspension de l'exécution forcée, gestion des meubles etc.) malgré l'engagement d'un agent d'affaires breveté, la date de libération effective des locaux et la planification des travaux ne pouvaient être que difficilement anticipés.

La Municipalité a dans la foulée pris la décision de confier désormais la gérance des deux appartements du Château à la Régie Braun (gérance en charge de la ferme communale) avec pour mission additionnelle :

- De vérifier les baux en vigueur et de les adapter le cas échéant aux taux et bases légales actuelles dans le but de valoriser ces biens,
- De planifier et suivre les travaux de rénovation.

En effet, les compétences juridiques spécifiques au domaine du droit du bail nous manquent et le recours à un intermédiaire qualifié permet également de limiter les sollicitations et les éventuels conflits interpersonnels avec les locataires.

Travaux à effectuer

Le service technique de la régie Braun a déjà effectué plusieurs visites des locaux avec des représentants de différentes entreprises chargées de deviser et d'exécuter les travaux.

Ces travaux comporteraient à priori :

- Rénovation de la salle de bains et désamiantage
- Réfection des joints d'étanchéité du plan de travail de la cuisine
- Réfection complète des peintures du logement (mur et plafond)
- Ponçage et vitrification des parquets et remplacement des plinthes
- Remise en état des menuiseries
- Révision des installations électriques

Estimation des coûts des travaux

Afin de pouvoir réaliser ces travaux et de relouer les locaux le plus rapidement possible, la Municipalité sollicite un crédit estimé à frs. 45'000.-.

1. Conclusion

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à votre Conseil, après avoir :

- Vu le préavis No 05/2025 de la Municipalité
 - Entendu le rapport de la Commission des finances
- 1) D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 19'000.- pour la réfécction d'un drainage, en plein champ, lieu-dit « La Crétau ». Les charges liées à cette opération seront financées par les liquidités courantes et portées dans le compte 72000.3143.02 d'entretien des collecteurs. Sachant que ce dicastère est financé par des taxes, l'excédent de charges complémentaires découlant de cette réparation sera, le cas échéant, prélevé par le biais de la réserve (compte 2900.02 du bilan).

2. Conclusion

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à votre Conseil, après avoir :

- Vu le préavis No 05/2025 de la Municipalité
 - Entendu le rapport de la Commission des finances
- 2) D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 10'000.-, pour le réaménagement de la chambre de visite située sur la route des Biolettes. Les charges liées à cette opération seront financées par les liquidités courantes et portées dans le compte 72000.3143.02 d'entretien des collecteurs. Sachant que ce dicastère est financé par des taxes, l'excédent de charges complémentaires découlant de cette réparation sera, le cas échéant, prélevé par le biais de la réserve (compte 2900.02 du bilan).

3. Conclusion

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à votre Conseil, après avoir :

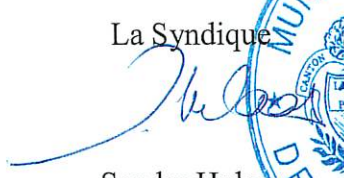
- Vu le préavis No 05/2025 de la Municipalité
 - Entendu le rapport de la Commission ad-hoc
 - Entendu le rapport de la Commission des finances
- 3) D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 45'000.-, pour les travaux de rénovation de l'appartement de 1,5 pièce situé au 2^e étage du Château. Les charges liées à cette opération seront financées par les liquidités courantes et entreront en totalité comme charge d'exploitation dans les comptes 2025 (compte 02900.3144.01).

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 29 avril 2025 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique

La Secrétaire



Sandra Hulaas



Valérie Zumbrunnen Villars

C.C. du 23 juin 2025

Réf. : Frédéric Staehli & Sandra Hulaas

Morrens, le 29 avril 2025